

SECTION 1 : IDENTIFICATION

Identifiant du produit

Nom du produit DELTA@-SEALANT

Utilisation prévue du produit Accessoire

pour membrane d'étanchéité et d'imperméabilisation des murs

Nom d'expédition approprié

GOUDRONS LIQUIDES, y compris les huiles routières et le bitume fluidifié

Nom, adresse et téléphone de la partie responsable

Produits Dörken Inc.

M. Krzysztof Apriasz Responsable du service technique

4655 Delta Way, Beamsville (Ontario) L3J 0T6

T: (905) 563-3255

F: (905) 563-5582

Numéro de téléphone d'urgence Numéro

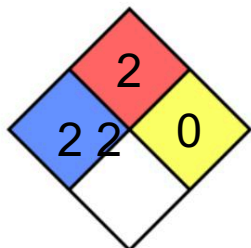
de l'entreprise : (905)- 563-3255

CANUTEC (Canada) : 613-996-6666

CHEMTREC : 1-800-424-9300

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES RISQUES

Classification de la substance ou du mélange



Remarque : Les numéros de catégorie de danger figurant dans la classification SGH de la section 2 de cette FDS NE DOIVENT PAS être utilisés pour remplir le losange NFPA 704. Bleu = Santé Rouge = Incendie Jaune = Réactivité Blanc = Spécial (substances oxydantes ou hydroréactives)

Éléments d'étiquette



Mentions de danger

Provoque une irritation cutanée – Catégorie 3

Liquide hautement inflammable – Catégorie 3

Irritation cutanée – Catégorie 2

Cancérogénicité – Catégorie 2

Aspect : Visqueux

État physique : Solide

Odeur : Solvant fort

Conseils de prudence – Prévention

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation.

Interdiction de fumer

Garder le récipient bien fermé

Mise à la terre et mise à la masse du conteneur et de l'équipement de réception

Utiliser des équipements électriques, de ventilation et d'éclairage antidéflagrants

Utiliser des outils anti-étincelles

Prendre des mesures pour éviter les décharges statiques



Date de parution : 31 octobre 2017

Date de révision : 23 mars 2022

Version 3

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/une protection des yeux/une protection du visage
Bien se laver après manipulation

Conseils de prudence – Réponse

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin. EN CAS DE

CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin EN CAS DE CONTACT AVEC LA

PEAU (ou les cheveux) : retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/prendre une douche. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. EN CAS D'INHALATION :

transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'incendie : utiliser du sable sec, un produit chimique sec ou de la mousse résistant à l'alcool pour l'extinction.

Conseils de prudence – Réponse

Magasin fermé à clé

Conserver dans un endroit bien ventilé. Garder le récipient bien fermé. Conseils de prudence – Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets agréée

Dangers non classés ailleurs

Non applicable

Commentaires

Les charges sont encapsulées et ne devraient pas être libérées du produit dans des conditions normales d'utilisation. Ce produit contient du quartz (silice cristalline) comme contaminant naturel. Une surexposition prolongée à la silice cristalline respirable peut provoquer une maladie pulmonaire (silicose) et augmenter le risque de cancer du poumon. Dans des conditions normales d'utilisation, aucune exposition ne devrait se produire.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange

Nom	Identifiant du produit	% (p/p)
Bitume (pétrole)	(Numéro CAS) 8052-42-4	30,00 – 60,00
Esprit blanc	(Numéro CAS) 8052-41-3	10h00 – 30h00
Silice cristalline, quartz	(Numéro CAS) 14808-60-7	0,10 – 1

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

Description des mesures de premiers secours

Général:	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer si possible le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité). Si les symptômes persistent, appeler un médecin.
Contact visuel :	Gardez les yeux bien ouverts pendant le rinçage. Rincez immédiatement et abondamment à l'eau. Après le rinçage initial, retirez les lentilles de contact et continuez à rincer pendant au moins 15 minutes. Consultez immédiatement un médecin. Si la douleur persiste ou réapparaît, consultez un médecin.
Contact avec la peau :	Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et de savon et retirer tous les vêtements et chaussures contaminés. Si les symptômes persistent, appeler un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
Inhalation:	Transporter la victime à l'air libre. En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt, pratiquer la respiration artificielle. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.
Ingestion:	Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Ne pas faire vomir sans avis médical. Rincer la bouche. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Autoprotection :	Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

Peut provoquer des rougeurs et des larmoiements des yeux. Peut provoquer une irritation cutanée.

Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire

Maintenir la victime au chaud et au calme. Traiter selon les symptômes.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIEMoyens d'extinction

Approprié: Utiliser des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement. Agent chimique sec, CO₂, sable, terre, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

Inapproprié: N'utilisez pas de jet d'eau puissant car il pourrait disperser et propager le feu.

Dangers particuliers découlant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut entraîner la libération de gaz et de vapeurs irritants et toxiques. Les vapeurs peuvent se déplacer jusqu'à la source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles se répandent au sol et s'accumulent dans les zones basses ou confinées (égouts, sous-sols, réservoirs).

Évitez la contamination par des agents oxydants, c'est-à-dire des nitrates, des acides oxydants, des agents de blanchiment chlorés, du chlore de piscine, etc., car une inflammation peut se produire.

Réactivité : Aucune réaction dangereuse ne se produira dans des conditions normales.

Équipements de protection et précautions pour les pompiers

Comme pour tout incendie, portez un appareil respiratoire autonome à pression réduite, homologué MSHA/NIOSH (ou équivalent) et un équipement de protection complet.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLEPrécautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Éloigner les sources d'inflammation des murs. Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Précautions environnementales : Recueillir le produit répandu. Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets agréée. Empêcher toute pénétration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées.

Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Pour le confinement : Une mousse anti-vapeur peut être utilisée pour réduire les vapeurs. Absorber ou recouvrir de terre sèche, de sable ou d'un autre matériau incombustible et transférer dans des conteneurs.

Méthodes de nettoyage : Utiliser des outils propres et anti-étincelles pour recueillir le matériau absorbé. Endiguer le déversement de liquide suffisamment loin pour pouvoir l'éliminer ultérieurement. Ne pas placer dans des récipients où des sources d'inflammation telles que des cigarettes ou d'autres sources d'inflammation peuvent être jetées.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGEPrécautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils de manipulation sécuritaire : Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les espaces confinés. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et d'autres sources d'inflammation (par exemple, veilleuses, moteurs électriques et électricité statique). Prendre des mesures de précaution contre les décharges statiques. Utiliser des outils anti-étincelles et un équipement antidéflagrant. Tout l'équipement utilisé lors de la manipulation du produit doit être mis à la terre. Utiliser avec une ventilation par aspiration locale. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Conditions de stockage : Conserver les contenants hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver dans des contenants correctement étiquetés. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et d'autres sources d'inflammation (p. ex. veilleuses, moteurs électriques et électricité statique).

Matières incompatibles : Acides forts. Agents oxydants forts. Bases fortes. De nombreuses réactions des sulfures avec ces matières génèrent de la chaleur et, dans de nombreux cas, de l'hydrogène gazeux. De nombreux composés sulfurés peuvent libérer de l'hydrogène sulfuré lors de la réaction avec un acide. Évitez toute réaction avec des agents oxydants.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Directives d'exposition :

Ingrédient	TEEL-1	TEEL-2	TEEL-3
Bitume (pétrole)	30 mg/m3	30 mg/m3	2000 mg/m3
Esprit blanc	300 mg/m3	1800 mg/m3	29500 mg/m3
Silice cristalline, quartz	0,075 mg/m3	33 mg/m3	200 mg/m3

Ingrédient	IDLH d'origine	IDLH révisé
Bitume (pétrole)	Pas disponible	Pas disponible
Esprit blanc	20 000 mg/m3 25	Pas disponible
Silice cristalline, quartz	mg/m3 / 50 mg/m3	Pas disponible

Limite d'exposition admissible OSHA PEL

Limite d'exposition recommandée par le NIOSH REL

Contrôles techniques appropriés :

Des fontaines oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être disponibles à proximité immédiate de toute exposition potentielle. Assurez une ventilation adéquate, en particulier dans les espaces confinés.

Équipement de protection individuelle :

Gants. Vêtements de protection. Lunettes de protection. Ventilation insuffisante : porter un appareil de protection respiratoire.



Autres informations :

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Un nettoyage régulier du matériel, de la zone de travail et des vêtements est recommandé.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique : pâte Aspect : noir Odeur

	: Odeur de solvant
Seuil olfactif pH	: Pas disponible
	: Pas disponible
Taux d'évaporation	: Pas disponible
Point de fusion	: Pas disponible
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: >154°C / 309°F :
Point d'éclair	48°C / 118°F
Température d'auto-inflammation	: 254°C / 489°F
Température de décomposition	: Pas disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Pas disponible



Date de parution : 31 octobre 2017

Date de révision : 23 mars 2022

Version 3

Limite inférieure d'inflammabilité	: Pas disponible
Limite supérieure d'inflammabilité	: Pas disponible
Pression de vapeur	: Pas disponible
Densité de vapeur relative à 20°C	: Pas disponible
Densité relative	: Pas disponible
Densité/Gravité Spécifique	: 1.1 1.2
Densité spécifique	: Pas disponible
Solubilité dans l'eau	: Immiscible
Coefficient de partage : N-octanol/eau	: Pas disponible
Données	: Pas disponible
sur l'explosion de viscosité - Sensibilité aux impacts mécaniques	: Ne devrait pas présenter de risque d'explosion dû à un impact mécanique.
Données sur les explosions - Sensibilité aux décharges statiques	: Aucun risque d'explosion dû à une décharge statique n'est attendu.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité:	Aucune réaction dangereuse si elle est stockée et manipulée conformément aux prescriptions/indications
Stabilité chimique :	Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées.
Possibilité de réactions dangereuses :	Aucune polymérisation dangereuse ne se produira dans des conditions de traitement normales.
Conditions à éviter :	Lumière directe du soleil, températures extrêmement élevées et matières incompatibles. Étincelles, chaleur, flammes nues et autres sources d'inflammation.
Matériaux incompatibles :	Acides forts, bases fortes, oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux :	La décomposition thermique peut entraîner la libération de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques – Produit

Corrosion/irritation cutanée :	Irritant pour la peau
Lésions oculaires graves/irritations oculaires :	Irritant pour les yeux
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :	Peut provoquer une somnolence ou des étourdissements
Ingestion:	L'ingestion peut provoquer des effets indésirables

Nom chimique	Toxicité	Irritation
Bitume (pétrole)	Dermique (lapin) DL 50 : > 2 000 mg/kg ²	Yeux : aucun effet indésirable observé (non irritant)
	DL50 orale (rat) : > 5 000 mg/kg ²	Peau : aucun effet indésirable observé (pas d'irritation)
Esprit blanc	Dermique (lapin) DL50 : > 3 000 mg/kg	Œil (humain) : 470 ppm/15 m
	Inhalation (rat) CL50 : > 5,5 mg/14 h DL50	Oeil (lapin) : 500 mg/24h modéré
	orale (rat) : > 5 000 mg/kg	Yeux : aucun effet indésirable observé (non irritant)
		Peau : effet indésirable observé (irritant)
	Peau : aucun effet indésirable observé (non irritant)	
silice cristalline - quartz	DL50 orale (rat) ; 500 mg/kg	Non disponible

Voies d'exposition :

Inhalation – L'inhalation de vapeurs peut provoquer une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires.

Ingestion – L'ingestion du produit peut provoquer des nausées, des vomissements et de la diarrhée.

Contact avec la peau – Peut provoquer une irritation

Contact avec les yeux – Le contact peut provoquer une irritation des yeux.

Effets aigus :

Toxicité orale aiguë – Estimation de la toxicité aiguë > 2 000 mg/kg. Pratiquement non toxique après une seule ingestion

Date de parution : 31 octobre 2017

Date de révision : 23 mars 2022

Version 3

Toxicité cutanée aiguë – DL 50 (lapin) : > 2 000 mg/kg. Pratiquement non toxique après un seul contact cutané

Toxicité par inhalation : estimation de la toxicité aiguë : > 2 000 mg/l. Durée d'exposition : 4 heures. Pratiquement non toxique par inhalation.

Corrosion/irritation cutanée – Irritation cutanée modérée Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Irritation oculaire légère

Sensibilisation respiratoire ou cutanée – Non sensibilisant

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique – Sur la base des informations disponibles, il n'y a pas de toxicité spécifique pour certains organes cibles à prévoir après une seule exposition.

Risque d'aspiration – Aucun risque d'aspiration n'est prévu.

Toxicité chronique/effets :

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition répétée – Quartz et cristobalite : peut endommager les organes (poumons) en cas d'exposition prolongée ou répétée (inhalation). Des particules de poussière respirables contenant de la silice cristalline peuvent être générées par écrasement. Aucun danger connu n'est associé à ce matériau lorsqu'il est utilisé conformément aux recommandations.

Cancérogénicité – La poussière de silice cristalline respirable est répertoriée par le CIRC comme cancérigène de classe 1 et par le NTP comme agent suspecté cancérigène. Une exposition prolongée ou excessive à la silice peut provoquer une silicose. Le dioxyde de titane est classé dans le groupe 2B du CIRC (peut-être cancérigène pour l'homme). Aucune exposition à la silice cristalline respirable n'est prévue lors de l'utilisation normale de ce produit. L'asphalte est classé dans le groupe 2B du CIRC (peut-être cancérigène pour l'homme)

Toxicité pour la reproduction – Aucun effet significatif ou danger critique connu.

Mutagénicité des cellules germinales – Aucun effet important ou danger critique connu.

Remarques – Le produit n'a pas été testé. Cette déclaration est basée sur les propriétés des composants individuels.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité – Peut entraîner des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique.

Persistance et dégradabilité – L'inhibition de l'activité de dégradation des boues activées n'est pas anticipée lorsqu'elles sont introduites dans les stations de traitement biologique à des concentrations appropriées.

Potentiel de bioaccumulation – Aucune donnée disponible

Mobilité dans le sol – Aucune donnée disponible

Autres effets indésirables – Aucune donnée disponible

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Recommandations pour l'élimination des déchets : L'élimination du produit doit être effectuée dans une décharge sanitaire approuvée ou dans une fonderie conformément aux réglementations étatiques, provinciales et/ou fédérales.

Informations Complémentaires: Le contenant peut rester dangereux même lorsqu'il est vide. Continuez à observer toutes les précautions. Ne pas réutiliser le contenant.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Conformément au DOT :



Classe: 3

Numéro ONU : 3199

Groupe d'emballage : III

Étiquette de danger : 3

Description des marchandises : Goudrons, liquide



Date de parution : 31 octobre 2017

Date de révision : 23 mars 2022

Version 3

Conformément au TMD :



Classe: 3
Numéro ONU : 1999
Étiquette : 3
Groupe d'emballage : III
Description des produits : Goudrons, liquide

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Asphalte / Bitume (pétrole) (N° CAS) 8052-42-4
Inscrit dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis
White Spirit (n° CAS) 8052-41-3
Inscrit dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis
Silice cristalline, quartz (n° CAS) 14808-60-7
Inscrit dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

Réglementations des États américains

Silice cristalline, quartz (n° CAS) 14808-60-7	
États-Unis – Californie – Proposition 65 – Liste des substances cancérigènes	Ce produit contient des produits chimiques reconnus par l'État de Californie comme étant cancérigènes.

Règlements canadiens

SIMDUT – Ce produit a été classé conformément aux critères de dangerosité du Règlement sur les produits dangereux du Canada et la fiche de données de sécurité contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015). Ce produit est contrôlé par le SIMDUT 2015.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION OU DE DERNIÈRE RÉVISION

Date de préparation : 31 octobre 2017

Date de révision : 23 mars 2022

Partie responsable de la préparation de ce document Dörken Systems Inc.

4655 Delta Way, Beamsville
SUR L0R 1B4, Canada
T +1 (905) 563-3255
www.dorken.com

Avis de non-

responsabilité Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont exactes à notre connaissance, informations et convictions à la date de sa publication. Les informations fournies sont uniquement destinées à servir de guide pour une manipulation, une utilisation, un traitement, un stockage, un transport, une élimination et une libération en toute sécurité et ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Les informations ne concernent que le matériau spécifique désigné et peuvent ne pas être valables pour ce matériau utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus, sauf indication contraire dans le texte.

GRUPE DÖRKENGROUP